

Date de convocation : 10/02/2022	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b> <b>COMMUNE DE DUNIERES</b> <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
-------------------------------------	--

Le quinze février deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT, Cédric BROUSSARD, Pascal GOUY, Catherine MARCON.

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à H. DREVET), Fanny MOURIER (pouvoir à T. SABOT)

Monsieur SABOT Thierry a été désigné secrétaire de séance.

#### **DCM 20221502-4**

#### **OBJET DE LA SEANCE : étude globale d'aménagement et de sécurisation de DUNIERES**

M le Maire explique que la Commune souhaite engager une réflexion sur l'aménagement de la Commune et notamment en ce qui concerne les rues du 19 mars 1962, 11 novembre et 8 mai ainsi que la rue de Bellevue.

Dans ce cadre, il convient de lancer une étude destinée à analyser plusieurs sujets connexes à la problématique de la sécurisation : aménagement des espaces publics, requalification du bourg, mobilité douce, stationnements, etc.

Cette étude comprendra un diagnostic du territoire, et devra prévoir les aménagements concrets à envisager (esquisse et chiffrage), les portages juridiques possibles (selon la qualité des personnes ou structures concernées, publiques ou privées), et les pistes de financement envisageables correspondantes.

Cette étude sera assurée par un groupement de bureaux d'études (équipe pluridisciplinaire) : paysagiste, urbaniste expert mobilité, bureau d'études VRD, etc. et viendra compléter l'étude Revitalisation du Centre-bourg, réalisée par le Conseil Départemental de la Haute-Loire en 2019-2021 ainsi que l'étude de circulation en cours par le Département (résultats attendus en juin 2022)

Il présente le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Maitrise d'œuvre	50 000.00	DETR	25 000.00
		Banque des Territoires	12 500.00
		Autofinancement	12 500.00
TOTAL	50 000.00	TOTAL	50 000.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet et son plan de financement ;
- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter la subvention DETR et la subvention Banque des Territoires programme PVD ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Maire,

